

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procurations(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 036

#### **OBJET : PROJET N°1 – CME – BUTS MULTISPORTS**

Régulièrement, le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni avec la Commission Ecole afin de réfléchir sur différents projets à développer pour le bien de la commune.

L'enfant Noah MIROGLIO présente à l'assemblée le premier projet retenu, avec un devis à l'appui émanant de la SARL LSC pour l'achat de Buts Multisports, une machine rouleau et de la peinture, le tout pour un montant HT de 3 769,17 € soit 4 523,00€ TTC.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve le projet d'achat de Buts Multisports et du matériel annexe pour un montant HT de 3 769,17 € soit 4 523,00€ TTC présenté par le Conseil Municipal des Enfants.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procurations(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 037

#### OBJET : PROJET N°2 – CME – PROJECTION D'UN FILM TOUT PUBLIC

Régulièrement, le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni avec la Commission Ecole afin de réfléchir sur différents projets à développer pour le bien de la commune.

L'enfant Colleen VALES présente à l'assemblée le second projet retenu, avec un devis à l'appui émanant de la Société Cin'Etoiles pour la projection d'un film tout public dans la salle des fêtes qui se déroulera le 02 décembre 2023. Le montant de projection (main d'œuvre et démarches auprès de la Sacem comprises) est de 2 650,00 € HT soit 2 798,45€ TTC. Elle précise que le montant de la prestation ne pourra qu'être revu à la baisse.

Après concertation le Conseil Municipal approuve le projet de projection d'un film tout public présenté par le Conseil Municipal des Enfants pour un montant HT de 2 650,00 € HT soit 2 798,45€ TTC.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT





**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département de l'**ISERE**  
Arrondissement de **LA TOUR DU PIN**  
Commune de **LA BALME LES GROTTES**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### **Séance du 24 juin 2023**

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s :** BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s) :** JACQUIER Habiba

**Procuration(s) :** BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance :** BERTHELOT Elodie

### **Délibération n° 2023 038**

#### **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>2022</b>	<b>Demande asso</b>	<b>2023</b>
AICA	400,00 €	-	400,00 €
ARCHE DE ROGER	-	-	350,00 €
ASSOCIATION DES CLASSES	200,00 €	-	200,00 €
BOULES ET PETANQUES BALMOLANES			150,00€
CLUB CREATIF DE LA BALME	150,00 €	500,00 € €	150,00€
CLUB DES RETRAITES	350,00 €	350,00 €	350,00€
COOPERATIVE SCOLAIRE (82 ELEVES x10€)	980,00 €	820,00 €	820,00€
GYM VOLONTAIRE	500,00 €	-	500,00€

.../...

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022	Demande asso	2023
LA TRAILLE	400,00 €	-	400,00 €
LAURENT CLERC	450,00 €	-	450,00€
LES BONS COPAINS <sup>(2)</sup>	300,00 € <sup>(2)</sup>	500,00 €	300,00€ <sup>(1)</sup>
ORIGINAL COUNTRY	200,00 €	-	200,00€
PARADIS DES BAMBINS	150,00 €	-	200,00€

<sup>(1)</sup> Sous condition d'une représentation dans l'année

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations communales tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 8 + 3

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procurations** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 039

#### OBJET : SUBVENTION AU SOU DES ECOLES

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante au Sou des Ecoles. Mesdames Elodie BERTHELOT et Régine SIMIAN ne prennent pas part au débat ni au vote.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022	Demande asso	2023
SOU DES ECOLES (82 ELEVES x 30,00€)	2 730,00€	-	2 460.00 €

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention au Sou des Ecoles tel que présenté ci-dessus, Mesdames Elodie BERTHELOT et Régine SIMIAN ne prenant pas part au débat ni au vote.

Pour : 8+3

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 9 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procurations** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 040

#### OBJET : SUBVENTION AU SYNDICAT AGRICOLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante au Syndicat Agricole. Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA ne prend pas part au débat ni au vote.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022	Demande asso	2023
SYNDICAT AGRICOLE	150,00 €	-	150,00 €

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention au Syndicat Agricole tel que présenté ci-dessus, Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA ne prenant pas part au débat ni au vote.

Pour : 9+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 9 + 3

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 041

#### OBJET : SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION LES FONTAINES DE LA BROSSE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association Les Fontaines de La Brosse. Madame Michèle BONNIN (Procuration à Monsieur Yves PELERIN) et Monsieur Thomas PARISSSE ne prennent pas part au débat ni au vote.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022	Demande asso	2023
FONTAINES DE LA BROSSE	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Les Fontaines de la Brosse tel que présenté ci-dessus, Madame Michèle BONNIN (Procuration à Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT) et Monsieur Thomas PARISSSE ne prenant pas part au débat ni au vote

Pour : 9+3

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 9 + 3

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 042

#### OBJET : SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION ART TEXTILE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association Art Textile. Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prend pas part au débat ni au vote.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022	Demande asso	2023
ART TEXTILE	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Art Textile tel que présenté ci-dessus, Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prenant pas part au débat ni au vote.

Pour : 9+3

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 043

#### **OBJET : – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

En complément des subventions attribuées aux associations communales, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations extérieures suivantes :

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	2022	2023	POUR	ABSTENTION	CONTRE
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES MONTALIEU VERCIEU	200,00 €	EN ATTENTE DE DEMANDE			
BTP CFA AIN (1 élève)	50,00 €	50,00 €	10+4	0	0
CECOF AMBERIEU (5 élèves)	200,00 €	250,00 €	10+4	0	0
DDEN	50,00 €	50,00 €	10+4	0	0
ECOLE JEANNE D'ARC LAGNIEU	-	200,00 €	10+4	0	0

.../...

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	2022	2023	POUR	ABSTENTION	CONTRE
ISA	100,00 €	100,00 €	10+4	0	0
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €	200,00 €	10+4	0	0
LOCOMOTIVE	200,00 €	200,00 €	10+4	0	0
LYCEE ST SORLIN (6 élèves)	250,00 €	300,00 €	10+4	0	0
MFR BALAN	-	100,00 €	10+4	0	0
MFR CORMARANCHE	-	50,00 €	10+4	0	0

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations extérieures tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département de l'**ISERE**  
Arrondissement de **LA TOUR DU PIN**  
Commune de **LA BALME LES GROTTES**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### **Séance du 24 juin 2023**

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### **Délibération n° 2023 044**

#### **OBJET : BALMEAUBUS – NOUVELLE MISE EN PLACE**

Stéphanie TAVERNE-ROCHE, adjointe aux affaires sociales et scolaires, informe le conseil municipal que le projet de mise en place du ramassage scolaire du soir par le Balmeaubus arrive enfin à son terme grâce à une entente trouvée avec la commune de Vertrieu.

Malheureusement le transporteur actuel a décliné son offre pour des raisons d'horaires incompatibles lors du transport du soir.

D'autres demandes de devis sont d'ailleurs revenues infructueuses suite au même problème. Seul un prestataire a répondu favorablement à notre requête.

Il est donc présenté à l'assemblée le devis de Faure Plaine de l'Ain, sis 55 rue de Janivon – 01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON, qui inclue la mise en place d'un véhicule 50 places les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins et soirs pour l'année scolaire 2023-2024. Le contrat de prestation avec tarifs identiques seront reconductibles si besoin pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

.../...

	<b>Matin</b>	<b>Soir</b>
Ecole (Départ)	8h05	16h30
Ecole de Vertrieu		16h40
Cachenuit	8h10	16h50
La Brosse	8h15	16h55
Camping Beauséjour	8h17	16h57
Travers	8h20	17h00
Ecole de La Balme	8h25 *	17h05

\* Correspondance pour l'école de Vertrieu

Le tarif proposé par la société Faure pour ces prestations est de 304.33 € HT soit 334,76€ TTC par jour.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la mise en place du ramassage scolaire (Balmeaubus) selon les modalités présentées, approuve la proposition commerciale de la société Faure pour ce service, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à la présente délibération.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procurations(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 045

#### **OBJET : BALMEAUBUS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Stéphanie TAVERNE-ROCHE, adjointe aux affaires sociales et scolaires informe l'assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention supplémentaire auprès de la Région.

Pour ce faire elle propose aux élus d'autoriser le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

Après concertation les élus autorisent / n'autorisent pas, le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, à déposer une demande de subvention dans le cadre du BalmeauBus auprès de la Région et autorisent / n'autorisent pas à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procurations(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 046

#### **OBJET : BALMEAUBUS – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Dans le cadre de la mise en place du ramassage scolaire du soir, il convient d'installer un règlement intérieur imposé aux utilisateurs du service.

Il retrace notamment le contexte de mise en place du service, les tarifs et conditions d'accès, rappelle les horaires et arrêts existants, ainsi que des règles basiques de respect et de savoir-vivre.

Il devra être transmis aux accompagnateurs et mis à la disposition des parents sur le site internet de la commune avec la fiche d'inscription au Balmeaubus mise à jour pour chaque parent inscrivant un enfant au service.

L'inscription au ramassage scolaire des hameaux vaudra acceptation d'office du règlement intérieur.

Après concertation, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur du Balmeaubus tel que présenté.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 047

#### OBJET : TE 38 – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de LA BALME LES GROTTES dans le cadre de la maintenance éclairage public 2023.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2022 est récapitulée dans le tableau suivant :

Nom de la commune au Code Officiel Géographique	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subv maintenance EP	Montant de la contribution
BALME LES GROTTES (LA)	DI 38026-2022-12618 Pose kit LED dans lanterne Chenonceau - place Colonel Pition	675.86 €	70%	202.76 €

.../...

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 – Prend acte des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022 relevant du budget d'investissement,

2 – Prend acte de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 202.76 €.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 048

#### OBJET : INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AU PARC

Monsieur Jean-Claude FRANCHELLIN, conseiller municipal, rappelle qu'un projet d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août, dont les études de faisabilité ont été proposées et évoquées par Monsieur Yves PELERIN, conseiller municipal délégué aux travaux et à l'urbanisme, lors de la séance du 12 décembre 2022.

Les études ayant été menées, comme convenues par le cabinet Ellipse – Géomètres Experts, ont bien avancé et le projet prend désormais forme. Il s'agirait de remplacer l'un des deux cours de tennis par un city-stade et ajouter deux pyramides de cordes à proximité dont les caractéristiques sont les suivantes :

City-Stade :

- Dimensions : les dimensions effectives du city-stade sont de 24m par 12m, implanté sur une surface totale de 32m par 18m.
- Aspects sportifs : le modèle choisi comprend 3 paniers de baskets (dont un à l'extérieur de la structure), deux cages de football et un filet.
- Aspects techniques : le complexe sera fait de panneaux de pin et d'acier galvanisé blanc et équipé d'un portillon d'accès et de bancs assis-debout disposés autour de la structure.

Pyramides :

- Grande pyramide, adaptés aux plus de 4 ans : 8,3m de côtés, 4,5m de haut. Max 35 personnes
- Petite pyramide pour les plus de 3 ans : 5,8m de côtés, 2,3m de haut. Max 15 personnes

L'estimation financière prévisionnelle pour l'ensemble du projet est de 130 363,00 € HT (156 435,60 € TTC), soit 90 481,00 € HT pour le city-stade, 27 500,00 € HT pour les pyramides et 10 163,00 € HT pour la partie études et maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en œuvre de ce projet, sachant qu'il sera pris en compte pour 2024.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un city-stade et de pyramides de cordes au sein du parc du 24 août tel que présenté et autorise le Maire ou son représentant à commencer les travaux et à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

  


REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 049

#### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR – INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU PARC COMMUNAL

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s :** BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s) :** JACQUIER Habiba

**Procuration(s) :** BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance :** BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 050

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION – INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU PARC COMMUNAL**

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s :** BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s) :** JACQUIER Habiba

**Procuration(s) :** BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance :** BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 051

#### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU PARC COMMUNAL

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département de l'**ISERE**  
Arrondissement de **LA TOUR DU PIN**  
Commune de **LA BALME LES GROTTES**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### **Séance du 24 juin 2023**

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents :** BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s :** BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s) :** JACQUIER Habiba

**Procuration(s) :** BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance :** BERTHELOT Elodie

### **Délibération n° 2023 052**

#### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCBBD – INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU PARC COMMUNAL**

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département de l'**ISERE**  
Arrondissement de **LA TOUR DU PIN**  
Commune de **LA BALME LES GROTTES**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 4

### **Séance du 24 juin 2023**

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(e)s** : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### **Délibération n° 2023 053**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU PARC COMMUNAL**

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

